



BERNAY
L A V I L L E

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 JUIN 2023

Délibération n° 45-2023
Rapporteur : Marie-Lyne VAGNER

Votants pour : 22
Votants contre : 0
Abstentions : 2

L'an deux-mille-vingt-trois, le vingt-juin, à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Marie-Lyne VAGNER, Maire.

Présents : Marie-Lyne VAGNER, Sara FERAUD, Mickael PEREIRA, Louis CHOAIN, Sabrina BECHET, Pascal SEJOURNE, Frédérique PARIS, Pierre JALET, Laure BONMARTEL, Jocelyn COUASNON, Valérie DIOT, Thierry JOSSE, Laurence BEATRIX, Thérèse FICHET, Ulrich SCHLUMBERGER, Pascal GRIHAULT, Sébastien LERAT, Claire PITETTE, Sandrine BOZEC, Pascal DIDTSCH, Simon JARAIE

Pouvoirs : Pierre BIBET à Marie-Lyne VAGNER, Julien LEFEVRE à Sara FERAUD, Julien VARANGLE à Mickael PEREIRA, Camille DAEL à Louis CHOAIN, Françoise ROUTIER à Sabrina BECHET, Régis ROUSSEL à Thierry JOSSE, Chantal HERVIEU à Laure BONMARTEL

Absents : Guillaume WIENER, Hugues CANTEL, Justine PIQUOT, François VANFLETEREN, Antonin PLANCHETTE

Date de la convocation : 14 juin 2023

Secrétaire de séance : Mickael PEREIRA

Objet :

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS

Exposé des motifs :

Dans le cadre de la politique municipale de soutien à la vie associative, il est proposé d'attribuer des subventions de fonctionnement aux associations locales contribuant à l'animation, à la cohésion sociale ou à la promotion de la santé sur le territoire de la Ville de Bernay.

Il est proposé d'approuver l'attribution des subventions de fonctionnement aux associations pour l'année 2023, conformément à l'annexe 1.

Délibération :

Vu le Code général des collectivités territoriales
Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relatif aux droits des citoyens dans les relations avec les administrations, et plus précisément son article 10 relatif à l'attribution de subventions,
Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi susvisée,
Vu le budget 2023,
Vu les demandes de subventions de fonctionnement des associations
Vu l'avis favorable des membres de la commission « Instruction des demandes de subventions » qui s'est réunie le lundi 12 juin 2023.
Vu les propositions de subventions ci-annexées

Pascal DIDTSCH, Claire PITETTE, Sandrine BOZEC et Pascal GRIHAULT ne prennent pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accorder les subventions de fonctionnement conformément à l'annexe 1.

Ulrich SCHLUMBERGER et Sébastien LERAT s'abstiennent

Pour copie certifiée conforme

ANNEXE 1

Associations sportives	Montants proposés
SCB	1 950,00 €
SCB ATHLETISME	4 800,00 €
SCB BASKET BALL	6 000,00 €
SCB BILLARD	500,00 €
SCB BOULES BERNAYENNE	700,00 €
SCB BODY SCULPTURE	200,00 €
SCB BIPEDES	300,00 €
SCB CRAZY ROLL'EURE	450,00 €
SCB CYCLO	100,00 €
SCB ESCRIME	1 800,00 €
SCB FOOTBALL	5 500,00 €
SCB GYM ESPERANCE	1 000,00 €
SCB GYM VOLONTAIRE	500,00 €
SCB HANDBALL	5 700,00 €
SCB JUDO	2 500,00 €
SCB LES ARCHERS DE BERNAY	2 000,00 €
SCB NATATION SYNCHRONISEE	2 000,00 €
SCB NATATION	2 500,00 €
SCB RUGBY	10 000,00 €
SCB SQUALES	500,00 €
SCB TIR	600,00 €
SCB TENNIS	1 500,00 €
SCB TENNIS DE TABLE	500,00 €
SCB VELO CLUB	2 300,00 €
SCB VERTICAL CITE	2 500,00 €
SCB VOLLEYBALL	1 600,00 €
VIEUX VOLANTS	800,00 €

58 800,00 €

Associations socio-culturelles	Montants proposés
AFREJADA	300,00 €
A.M.A.P Les Paniers de Bernay	150,00 €
APE DU BOURG LE COMTE	120,00 €
AQBL	1 500,00 €
ARABESQUE	1 750,00 €
BIBLIOTHEQUE ET SONOTHEQUE	250,00 €
BLEU BANANE	1 000,00 €
CHORALE DE LA CHARENTONNE	300,00 €
CHSV	500,00 €
COMITE DE JUMELAGE	500,00 €
COMITE JUNO CANADA	80,00 €
DON DU SANG	200,00 €
L'EGLANTINE	300,00 €
LA CHORALE DE L'ONCLE CELESTIN	500,00 €
LE ROUGE ET LE NOIR	150,00 €
LES AMIS DE BERNAY	550,00 €
LES TROIS PARQUES	1 500,00 €
MJC	13 000,00 €
PHOTO CLUB	500,00 €
SECOURS CATHOLIQUE	500,00 €
SECOURS POPULAIRE	1 500,00 €
CCAS - ADIL 27	3 200,00 €
CCAS - AVEDE ACJE	3 100,00 €
CCAS - CDIF 27	3 090,00 €
LES RESTOS DU CŒUR	500,00 €
	35 040,00€